



## Bureau de la Présidente d'élection

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
www.ville.saint-remi.qc.ca

**SCRUTIN DU 13 mai 2018**

**ÉLECTION PARTIELLE – Poste : conseiller du district numéro 6**

**VOUS DEMEUREZ DANS LE DISTRICT NUMÉRO 6 ET  
VOULEZ VOTER À L'ÉLECTION PARTIELLE?  
VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE**

Dans le cadre de l'élection qui se tiendra le 13 mai prochain dans la Ville de Saint-Rémi, la présidente d'élection, madame Diane Soucy, invite les électrices et les électeurs du district numéro 6 à s'assurer que leur nom est inscrit, et bien inscrit, sur la liste électorale s'ils désirent exercer leur droit de vote. À cet effet, une carte sera distribuée sous peu dans chaque résidence dudit district.

Soyez informés que toute demande d'inscription, de radiation ou de correction doit être présentée à la salle du conseil municipal à la Mairie (155, rue de la Mairie à Saint-Rémi) aux jours et heures suivants :

<u>Dates :</u>	<u>Heures :</u>
Mercredi, 25 avril 2018	de 14h30 à 17h30
Mercredi, 25 avril 2018	de 19h00 à 22h00
Jeudi, 26 avril 2018	de 10h00 à 13h00

Pendant cette période, une demande de révision pourra être faite soit par la personne elle-même, soit par le conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être faite par un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale d'une même section de vote.

Il faut souligner que dans le cas d'une demande d'inscription d'un électeur domicilié, l'adresse précédente du domicile est exigée et deux documents doivent être fournis par la personne qui fait la demande. L'un doit mentionner le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de la personne dont l'inscription est demandée.

En terminant, rappelons que la responsabilité de confectionner la liste électorale de la municipalité revient à la présidente d'élection. Elle effectue cette tâche à partir des données de la liste électorale permanente fournies par le Directeur général des élections du Québec.